

## Parc Scientifique et Industriel des Montboucons - Syndicat Mixte d'Aménagement - Modification des statuts

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Par délibérations des 18 décembre 1989, 23 juin 1990 et 17 décembre 1990, le Conseil Municipal s'est déjà prononcé sur cette opération. Ainsi :

- une procédure de révision du POS Nord (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranches) est en cours,
- les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Réalisation ont été adoptés. Les délégués de la Ville de Besançon ont été désignés, à savoir : M. le Député-Maire, M. Jean PONÇOT, M. Jacques VUILLEMIN, M. Pierre MAILLARD, Mme Michèle FOLSCHWEILLER,
- la Région Franche-Comté, le Département du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs seront les autres partenaires de ce syndicat. En outre, l'adhésion de communes de l'agglomération bisontine est aussi prévue.

Toutefois, pour la constitution effective du Syndicat Mixte, il est nécessaire que toutes les collectivités intéressées adoptent une délibération identique.

Compte tenu des modifications successives apportées par les différentes assemblées, la délibération initiale de la Ville de Besançon doit être modifiée.

Les statuts définitifs à adopter aujourd'hui se présentent donc comme suit :

**- Objet du Syndicat :** réalisation d'un Parc Scientifique et Industriel. A ce titre, le Syndicat pourra acquérir tous terrains ou immeubles nécessaires, réaliser toutes études, tous travaux de desserte et d'aménagement, effectuer des opérations de vente, location, location-vente ou toute autre forme de mise à disposition de bâtiments et terrains aménagés.

Un préambule précise, en outre, les fonctions du Parc et les activités qui seront accueillies :

«les différents partenaires locaux ont décidé de créer un Syndicat Mixte qui a pour objet la réalisation d'un Parc Scientifique et Industriel à Besançon, qui répondra à différentes fonctions :

- \* formation - recherche - transfert autour de l'École d'Ingénieurs et des laboratoires de l'Université,
- \* développement par l'implantation d'établissements, tant dans les activités industrielles qu'en tertiaire de services,
- \* convivialité des implantations spécifiques telles que centre sportif, équipement culturel, hôtellerie, restauration,
- \* interactivité entre tous les établissements installés sur le site.

A cet effet, le Parc Scientifique et Industriel accueillera :

- \* des activités industrielles, notamment celles issues des filières spécifiques :
  - matériaux et mécanique,
  - acousto-opto-électronique,
  - productique,
  - bio-technologies.

\* des activités de services, dès l'instant où elles permettent la mise en relation des hommes et des techniques».

**- Contribution des membres :** (sans changement)

* Ville de Besançon	30 %
* Région de Franche-Comté	24 %
* Département du Doubs	24 %
* Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs	17 %
* Autres membres	5 %

La Ville de Besançon prendra en charge la quote-part réservée aux «autres membres» éventuels, soit donc les communes de l'agglomération, dans l'attente de leur adhésion.

**- Comité Syndical :**

* Ville de Besançon	5 délégués
* Région de Franche-Comté	4 délégués
* Département du Doubs	4 délégués
* Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs (au lieu de 3 initialement)	4 délégués
* Autres membres	2 délégués

Ce Comité élira un bureau composé d'un Président, trois Vice-Présidents (au lieu de deux), un Secrétaire Général et un Trésorier (fonction nouvelle).

Les Vice-Présidents et le Secrétaire Général seront automatiquement choisis parmi les délégués représentant les collectivités dont ne dépendent pas le Président et le Trésorier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces statuts, étant entendu qu'il n'est rien modifié quant à la désignation déjà effectuée des représentants de la Ville de Besançon.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Le seul changement important était la représentation de la Chambre de Commerce par 4 délégués au lieu de 3 initialement prévus, ce qui a fait l'objet de discussions et 3 vice-présidents au lieu de 2 comme prévus préalablement et une fonction nouvelle qui est celle de trésorier qui a échu à Jean PONÇOT. Donc ce syndicat va se mettre au travail. La réunion constitutive a eu lieu la semaine dernière, le Président étant donc le Maire de Besançon, les 3 vice-présidents représentant la Région : M. TOURRAIN, le Président du Conseil Général et le Président de la Chambre de Commerce, le secrétaire général : un délégué de la Chambre de Commerce et le trésorier : Jean PONÇOT. Cela s'est bien passé. Trois commissions seront mises en place. Une première commission sera chargée de l'étude du concept de ce parc qui ne sera pas une zone industrielle mais un parc scientifique et industriel d'application de ce qui pourra se passer dans le centre de recherche et le laboratoire, donc une véritable technopole. Une deuxième commission, chargée de l'aménagement, travaillera ensuite et une troisième s'occupera du financement, de la vente, du bilan, etc., de la commercialisation plus exactement.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale en décide ainsi à l'unanimité.